



## Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal :

### **☛ Procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2022**

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2022.

### **☛ Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du CM**

Prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

### **1. Rapport d'activité de la Ville de Guebwiller**

Prend acte du document présenté en annexe.

### **2. Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller 2021**

Prend connaissance du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ci-annexé.

### **3. Rapport d'activités 2021 des organismes extérieurs**

Prend acte des rapports d'activités 2021, ci-dessus mentionnés, et annexés à la présente délibération.

### **4. Constitution de provisions pour créances douteuses**

Approuve la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 20 % des restes à recouvrer supérieurs à deux ans et autorise l'inscription des crédits nécessaires au compte 6817 dans le cadre de la décision modificative n°3 du budget principal ; dit que la provision sera révisée annuellement au regard de l'évolution des recouvrements et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **5. Budget principal de l'exercice 2022 - Décision modificative n°3**

Adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°3 du budget Principal 2022 équilibrée en dépenses et en recettes.

## **6. Débat d'orientations budgétaires pour 2023**

Confirme avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023 présentées dans le document annexé ;

## **7. Adoption d'un nouveau règlement financier**

Approuve le règlement financier de la Ville ; dit que ce règlement se substituera à l'actuel au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

## **8. Subventions au Rayon de Soleil et au RASED**

Décide l'attribution des subventions suivantes :

- à la Maison d'enfants Le Rayon de Soleil, un montant de 500,00 € pour le déroulement du colloque du 18 juin 2022 ;
- au Réseau d'aides Spécialisées aux élèves en difficulté, une somme de 1 667,94 € pour l'achat des tests

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

## **9. Renouvellement de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des structures périscolaires et accueil de loisirs**

Se prononce favorablement sur le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des structures périscolaires et accueil de loisirs et autorise M. le Maire à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L1411.1 et suivant du code général des collectivités territoriales.

## **10. Attribution de subventions aux associations culturelles**

Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles pour l'année 2022, telles que cela vient d'être présenté, pour un montant total de 12 800 € et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

## **11. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 - Les Dominicains de Haute-Alsace, centre culturel de rencontre**

Valide la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 entre la ville de Guebwiller et les Dominicains de Haute-Alsace et annexes, jointes au présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

## **12. Règlement permanent du marché de Noël de Guebwiller**

Valide le règlement permanent du marché de Noël de Guebwiller modifié figurant en annexe et autorise M. le Maire à prendre tout arrêté annuel y afférent.

### 13. Restauration d'une œuvre au Musée Deck

Affecte les crédits nécessaires à l'intervention de restauration, soit une somme de 5 576 € ; sollicite la participation financière de la DRAC pour le financement de l'opération de restauration, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la commission scientifique régionale ; et autorise le musée à solliciter du mécénat privé.

### 14. Chasse Communale : Lot n°2 - Ajout de permissionnaires

Accepte d'agréer les nouveaux permissionnaires entrants.

Affiché le : 29/11/2022

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ

Conseiller d'Alsace

